

## **APPEL A PROJET**

### **Résidence de cirque et de danse**

### **Saison 2017/2018**



La Ville de Charly a pour ambition de soutenir et de développer l'accompagnement et le suivi de toutes formes artistiques émergentes, des compagnies et artistes locaux.

Après avoir offert plusieurs résidences lors des saisons précédentes à des artistes venus frappés à la porte du Théâtre spontanément, la Ville de Charly et l'équipe du Théâtre Melchior décide de lancer un **appel à projet pour des résidences de cirque et de danse** durant la saison culturelle 2017/2018. Il fait partie d'une dynamique globale de développement des pratiques culturelles sur le territoire, qui offre aux habitants des ouvertures inédites sur le monde culturel et artistique.

Cet appel à projet s'adresse aux artistes résidant dans le Rhône, la Métropole de Lyon voire dans les départements limitrophes et dont le processus de création est déjà avancé.

C'est sur la qualité de leurs projets et en fonction des actions proposées aux élèves des écoles élémentaire et maternelle que les candidatures seront retenues.

#### **LE COMMANDITAIRE**

La Ville de Charly à travers sa délégation Culture.

#### **DEUX OBJECTIFS**

- Soutenir la création artistique et la diffusion du spectacle vivant.
- Favoriser les conditions d'une rencontre de proximité entre les artistes et la population et plus spécifiquement les élèves d'écoles maternelle et/ou élémentaire.

## CONDITIONS D'ACCUEIL

Le Théâtre Melchior – théâtre municipal - est mis à la disposition des équipes artistiques sélectionnées, sur l'une des périodes de résidence d'une durée de **5 jours** mentionnées dans le calendrier figurant dans le paragraphe «Modalités de la résidence».

Les artistes pourront ainsi travailler et finaliser leur création ou leur recherche et expérimentation artistique. La résidence s'achèvera par une présentation publique dont les modalités seront à définir.

- **LES ESPACES**

Mise à disposition de la scène et des loges selon le descriptif de la fiche technique.

- **LA TECHNIQUE**

Matériel :

- mise à disposition du matériel technique son et lumière du Théâtre Melchior.
- tout besoin de matériel supplémentaire est à la charge de la compagnie en résidence, en accord avec le responsable plateau du théâtre.

- **Personnel technique**

- mise à disposition du responsable plateau du théâtre, qui vaquera aussi à d'autres occupations liées à son poste au sein du Théâtre. Sa présence ne sera donc pas permanente auprès des artistes.

**Nota** : les techniciens son et lumière font partie de l'équipe artistique de la compagnie en résidence.

- **LES CONDITIONS FINANCIÈRES**

- Les résidences ne sont pas rémunérées.
- Les frais de repas et de transports sont à la charge de la compagnie.

- **L'ACCOMPAGNEMENT DES ARTISTES**

Les équipes artistiques seront accompagnées par l'équipe du Théâtre Melchior durant leur temps de résidence, notamment pour la mise en place des temps de rencontres avec les publics.

## MODALITES DE LA RESIDENCE

- Plusieurs périodes peuvent être choisies par la compagnie.

NB : en fonction des projets proposés et du nombre de compagnies, des arbitrages seront faits.

- Durée variable : de 3 à 5 jours consécutifs en fonction des semaines concernées.

- Calendrier des périodes souhaitées

Lister plusieurs semaines

- Du 4 au 8 décembre 2017 5 jours
- Du 18 au 22 décembre 2017 5 jours
- Du 8 au 12 janvier 2018 5 J
- Du 22 au 25 janvier 2018 4 J du lundi au jeudi
- Du 29 au 31 janvier 2018 3 J du lundi au mercredi
- Du 5 au 8 février 2018 4 J du lundi au jeudi
- Du 12 au 16 février 2018 5 J durant les vacances scolaires Zone A
- Du 26 février au 1<sup>er</sup> mars 4 J du lundi au jeudi
- Du 26 au 30 mars 2018 5 J

- Du 3 au 5 avril 2018 3 J du mardi au jeudi
- Du 9 au 11 avril 2018 3 J du lundi au mercredi durant les vacances scolaires Zone A
- Du 2 au 4 mai 2018 3 J du mercredi au vendredi
- Du 14 au 17 mai 2018 4 J du lundi au jeudi
- Du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin 2018 5 J

#### - Représentations :

- séance(s) pour le jeune public en matinée ; nombre à définir en fonction du nombre d'élèves et de classes concernées
- 1 séance tout public et/ou représentation à la recette : point précisé après étude des projets de la compagnie.

#### - Actions pédagogiques :

- Des ateliers scolaires à proposer (le nombre et la périodicité des ateliers sont fonction du nombre de semaines en résidence au Théâtre) ; les modalités seront étudiées à travers le dossier pédagogique proposé par la compagnie.

### CRITERES D'ELIGIBILITE

- Artiste(s) et/ou compagnies résidant dans le département du Rhône, la Métropole de Lyon voire dans les départements limitrophes, qui relèvent du régime des intermittents du spectacle et s'inscrivent dans les réseaux culturels de diffusion, locaux, nationaux et /ou internationaux.
- Titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacle.
- Porteur(s) d'un projet de création déjà avancé dans le domaine du cirque ou de la danse.

### CRITERES DE SELECTION

- Conception et rigueur dans le montage du projet ;
- Descriptif de la résidence ;
- Le parcours professionnel ;
- Forte implication des équipes notamment dans le processus de résidence et dans la sensibilisation des publics et plus spécifiquement dans les actions scolaires à vocation pédagogique proposées aux élèves (cycle 1, 2 et 3) ;
- sérieux des partenariats établis et viabilité financière du projet ;
- pré-vente du spectacle auprès des programmateurs.

### SELECTION DES PROJETS

- Les candidatures seront sélectionnées par la Commission Culture composé d'élus de la commune, et des membres de l'équipe du Théâtre Melchior.
- Les décisions du jury sont sans appel et seront communiquées personnellement aux candidats au cours du mois de **novembre 2017 au plus tard**, sans que le jury soit tenu de justifier ses décisions.

Le jury, pour faciliter la sélection, se donne le droit de demander des renseignements complémentaires aux candidats.

### **COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

- un dossier de présentation du projet incluant toutes pièces en rapport avec les critères de sélection ;
- un dossier détaillé des actions pédagogiques proposées (cycle concerné/objectifs pédagogiques/descriptif/durée etc)
- un curriculum vitae du/des porteurs de projet ;
- la fiche d'informations complétée ;
- tout élément visuel ou sonore pouvant aider à une meilleure connaissance artistique du candidat ;
- un dossier de presse du projet de spectacle.

**Nota** : tous dossiers incomplets ne pourront être étudiés, et seront systématiquement refusés.

### **MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

- par envoi postal adressé à : Mairie de Charly Commission Culture Place de la Mairie 69390 Charly  
OU
- par dépôt à la Mairie de Charly, à l'attention du Service Culture, Place de la Mairie 69390 Charly aux jours et horaires d'ouverture de la mairie.

Les dossiers doivent être déposés au plus tard le **vendredi 17 novembre 2017 à 16 h 30**.

### **CADRE JURIDIQUE**

- Une convention de résidence sera établie entre la Ville de Charly et les compagnies retenues, définissant le cadre général de la résidence et les engagements de chacune des parties.

### **CONTACT**

Les candidats peuvent contacter pour toute information complémentaire :

- Laurence Mortamet Chargée de missions culturelles Tél 06 24 53 54 42 ou [culture@mairie-charly.fr](mailto:culture@mairie-charly.fr)

## FICHE D'INFORMATIONS

A remplir et à retourner avec l'ensemble des pièces demandées

Nom de l'artiste / de La compagnie .....

Adresse : .....

.....

Mail : .....

Téléphone : .....

Site Internet : .....

Numéro de la licence d'entrepreneur du spectacle.....

Nom du projet : .....

Nombre de personnes présentes pendant la résidence (préciser les fonctions)

.....

Période(s) de résidence souhaitée(s) (cochez une ou plusieurs des dates proposées ci-dessous) :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Du 4 au 8 décembre 2017                | 5 jours du lundi au vendredi                                  |
| <input type="checkbox"/> Du 18 au 22 décembre 2017              | 5 jours du lundi au vendredi                                  |
| <input type="checkbox"/> Du 8 au 12 janvier 2018                | 5 J du lundi au vendredi                                      |
| <input type="checkbox"/> Du 22 au 25 janvier 2018               | 4 J du lundi au jeudi   |
| <input type="checkbox"/> Du 29 au 31 janvier 2018               | 3 J du lundi au mercredi                                      |
| <input type="checkbox"/> Du 5 au 8 février 2018                 | 4 J du lundi au jeudi   |
| <input type="checkbox"/> Du 12 au 16 février 2018               | 5 J durant les vacances scolaires Zone A                      |
| <input type="checkbox"/> Du 26 février au 1 <sup>er</sup> mars  | 4 J du lundi au jeudi   |
| <input type="checkbox"/> Du 26 au 30 mars 2018                  | 5 J du lundi au vendredi                                      |
| <input type="checkbox"/> Du 3 au 5 avril 2018                   | 3 J du mardi au jeudi   |
| <input type="checkbox"/> Du 9 au 11 avril 2018                  | 3 J du lundi au mercredi durant les vacances scolaires Zone A |
| <input type="checkbox"/> Du 2 au 4 mai 2018                     | 3 J du mercredi au vendredi                                   |
| <input type="checkbox"/> Du 14 au 17 mai 2018                   | 4 J du lundi au jeudi   |
| <input type="checkbox"/> Du 28 mai au 1 <sup>er</sup> juin 2018 | 5 J du lundi au vendredi                                      |